

COVID-19 INFORMATIONS SERVICES ENFANCE ET PETITE ENFANCE

Actualité du 17/03/2020

Suite à l'arrêté 2020-03-SIDPC du préfet de Seine-et-Marne, portant sur la réquisition des structures d'accueil collectifs de mineurs, afin de garantir la continuité de l'activité des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de la pandémie COVID-19

Les structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance de la communauté d'agglomération, listées sur cette page : <https://cutt.ly/ytjNY1U> sont fermées. Elles sont uniquement ouvertes aux enfants dont les parents exercent les activités professionnelles de santé suivantes :

Services de l'Etat (central et déconcentré)

- Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie
- Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie

Professionnels de santé libéraux

- Médecins
- Sages-femmes
- Infirmières
- Ambulanciers
- Pharmaciens
- Biologistes

Tous les Personnels d'établissements de santé sociaux et médicaux suivants :

- EHPAD et EHPA (personnes âgées)
- Etablissements pour personnes handicapées
- Service d'aide à domicile
- Services infirmiers d'aide à domicile
- Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé
- Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus
- Etablissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts

Important : un certificat professionnel ou bulletin de salaire vous sera demandé comme justificatif

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service Enfance et Petite Enfance de la communauté d'agglomération

- Par téléphone : 01 64 75 30 90
 - Par e-mail : maisondespetits@coulommierspaysdebrie.fr
-

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
COULOMMIERS PAYS DE BRIE**

13 rue du Général de Gaulle
77120 COULOMMIERS
01 64 75 38 90

Nous contacter



Copyright 2020 Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie